

		RÉPUBLIQUE FRANÇAISE			
		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			
		Séance du 10 février 2025			
L'an deux mille vingt-cinq le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 4 février 2025 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.					
Nombre de membres en exercice : 19	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation	Date de transmission en préfecture et affichage
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 18	17	1	1	04.02.2025	13.02.2025

DÉLIBÉRATION N°2025-2-7

Présents (17) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOIAGO Marie Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien, FRANCOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (1) : JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle

Absents excusés (1) : DESNOS Claudine

Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2025

Le Conseil municipal

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 21-31-11

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R. 123-25,

VU le Code de l'Éducation, notamment l'article R. 421-58,

VU la jurisprudence du Conseil d'Etat CE, srr, 19 janvier 1983, Chauré n°33241

VU la réponse ministérielle du 20/02/2020 à la question écrite 12243

VU la liste d'attribution ci-annexée,

VU l'avis de la Commission cohésion,

Après en avoir délibéré

Article 1^{er} : ADOPTE les attributions de subventions décrites ci-dessus et figurant en annexe de la présente délibération ;

Article 2 : DIT que les sommes induites sont inscrites au budget principal 2025 de la commune ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire et Monsieur FRANÇOIS, adjoint aux associations, à signer tous actes ou toutes conventions aux effets ci-dessus et découlant de l'application de cette délibération.

ACCA

Se déportent de l'examen de la délibération et prennent pas part ni au débat ni au vote en quittant la séance pour la subvention à l'association « ACCA » : 1 (BODOT Bernard)

Pour : 17 : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BOIAGO Marie Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien, FRANCOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Abstentions : --

Subvention adoptée

ALAC

Se déportent de l'examen de la délibération et prennent pas part ni au débat ni au vote en quittant la séance pour la subvention à l'association « ALAC » : 1 (FRANÇOIS Claude)

Pour : 17 : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOIAGO Marie Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Contre : --

Abstentions : --

Subvention adoptée

Bibliothèque

Se déportent de l'examen de la délibération et prennent pas part ni au débat ni au vote en quittant la séance pour la subvention à l'association « Bibliothèque » : 2 (FRANÇOIS Claude, MASON Cathy)

Pour : 16 (AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOIAGO Marie Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis)

Contre : --

Abstentions : --

Subvention adoptée

Club de Pétanque de Larra

Se déportent de l'examen de la délibération et prennent pas part ni au débat ni au vote en quittant la séance pour la subvention à l'association « Club de Pétanque de Larra » : 1 (AUMARECHAL Vincent)

Pour : 17 : AMOUROUX Céline, BODOT Bernard, BOIAGO Marie Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien, FRANCOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Contre : --

Abstentions : --

Subvention adoptée

Généralions Larra

Se déportent de l'examen de la délibération et prennent pas part ni au débat ni au vote en quittant la séance pour la subvention à l'association « Généralions Larra » : 2 (AUMARECHAL Vincent, AMOUROUX Céline)

Pour : 16 : BODOT Bernard, BOIAGO Marie Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien, FRANCOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Contre : --

Abstentions : --

Subvention adoptée

Comité d'animation

Se déportent de l'examen de la délibération pour la subvention à l'association « Comité d'animation » : 1 (JUNCA-GOARDERES Alexandre (absent ayant donné procuration))

Pour : 17 : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOIAGO Marie Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien, FRANCOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Contre : --

Abstentions : --

Subvention adoptée

L'Art en Village

Se déportent de l'examen de la délibération et prennent pas part ni au débat ni au vote en quittant la séance pour la subvention à l'association « L'Art en Village » : 1 (CADAMURO Joëlle)

Pour : 17 : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOIAGO Marie Claire, BONNIEL Aude, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien, FRANCOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Contre : --

Abstentions : --

Subvention adoptée

Les subventions relatives à toutes les autres associations ont été votées à UNANIMITE

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
FRANÇOIS Claude



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

ANNEXE à la délibération 2025-2-7

Subventions aux associations – Année 2025

COOPERATIVES SCOLAIRES	Montant de la subvention attribuée
OCCE COURONNE NORD Ecole maternelle	354 €
Coopérative Ecole élémentaire	576 €
SOUS-TOTAL	930 €
ASSOCIATIONS	Montant de la subvention attribuée
Ass Parents Elèves LARRA	600 €
ACCA	700 €
ALAC	900 €
Amalgam	700 €
FNACA de Grenade	110 €
Anciens combattants	50 €
ASLL	1 100 €
Larra Badminton Club	700 €
Bibliothèque	600 €
Comité d'animation	7 000 €
Génération Larra	1 300 €
Handball	600 €
L'Art en Village	900 €
Larra Disc Golf	400 €
Poterie Arts du feu	500 €
Marche et découverte	350 €
Club de Pétanque de Larra	600 €
ACI Reliure	250 €
Société des Amis du patrimoine des Hauts Tolosans	100 €
Larra tennis club	700 €
Petits Pas	300 €
SOUS-TOTAL	18 460 €
TOTAL GENERAL	19 390 €